

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME DE LA
VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLI
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
SERVICE DE GESTION ET SUIVI
BUREAU AUTRES

وزارة السكن والعمارة والمدينة والهيئة

العمرانية

مديرية التجهيزات العمومية

لولاية قسنطينة

مصلحة التسيير ومتابعة العمليات المنجزة

مكتب المنشآت الأخرى



MISE EN DEMEURE

Suite à l'inspection des travaux réalisés sur site du projet : réalisation d'une annexe maison de culture lot n°01 annexe El Khroub wilaya de Constantine et la constatation des défauts fragmentés enregistrés sur le procès-verbal provisoire et qu'ils n'ont pas été levés jusqu'à nos jours malgré l'expiration du délai contractuel, et de ce fait votre entreprise SARL FRERES NASRI

- Vu le marché n°752/05/14 d'un montant de 470.000.000,00 DA et pour un délai de réalisation global de 16 mois.
- vu la non levées des réserves cités ci-dessus
- Vu le procès-verbal provisoire en date du 24/11/2016..
- Vu le non finalisation de la totalité des travaux
- Vu la retenue de garantie de 05% du montant du marché et des avenants.

L'entreprise SARL FRERES NASRI est mise en demeure de lever toutes les réserves enregistrées (sous peine de s'abstraire de la retenue de garantie) dans **huit jours (08)** qui suivent la première parution de cette mise en demeure, faute de quoi l'administration sera dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent sans autre préavis